



ADMINISTRATION MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	13 Juin 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoirs</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU représentée par M. Patrice SELLY

Mme Anrifadjati TOILIBOU représentée par M. Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL043062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL043062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



Objet

INFORMATION : EXPERIMENTATION DE L'UNIFORME DANS 2 ECOLES
PROJET PORTE PAR LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis trois ans, le collège Bouvet a mis en place le port de l'uniforme scolaire pour l'ensemble de ses élèves, dans le cadre d'une politique éducative visant à promouvoir l'égalité, l'appartenance au collectif, et la réduction des inégalités visibles entre élèves. Ce dispositif, bien accueilli par les équipes éducatives et les familles, a permis d'observer un climat scolaire apaisé et un sentiment renforcé d'unité au sein de l'établissement.

Dans la continuité de cette démarche, la Ville souhaite engager, à titre expérimental, la mise en place du port de l'uniforme scolaire dans deux écoles élémentaires publiques du territoire, à compter de la rentrée 2025-2026.

Ce projet sera porté par la Caisse des Écoles, en coordination avec les directions d'établissements, les équipes pédagogiques et les représentants de parents d'élèves.

Les deux écoles retenues sont celles dont les élèves de CM2 sont majoritairement orientés vers le collège Bouvet :

- École élémentaire André HOREAU
- École élémentaire Les Girofles

Le choix de ces établissements répond à une logique de cohérence éducative et de continuité pédagogique, afin de préparer les élèves à leur future scolarité dans un collège où l'uniforme est déjà en vigueur.

Modalités de mise en œuvre

- Période : année scolaire 2025-2026
- Portage du projet : Caisse des Écoles
- Public concerné : tous les niveaux du CP au CM2
- Tenue proposée : en cours de définition avec les acteurs concernés
- Fréquence : port de l'uniforme obligatoire les jours de classe et lors des sorties scolaires.
- Participation des familles : en cours de définition avec les acteurs concernés.
- Évaluation : un bilan qualitatif et quantitatif sera établi en fin d'année scolaire, en lien avec les communautés éducatives



Objectifs visés par l'expérimentation

- Promouvoir l'égalité et la neutralité vestimentaire au sein de l'école ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et l'adhésion aux valeurs communes ;
- Faciliter la transition vers le collège Bouvet, déjà engagé dans cette dynamique ;
- Observer les effets de l'uniforme sur le climat scolaire, les apprentissages et la socialisation.

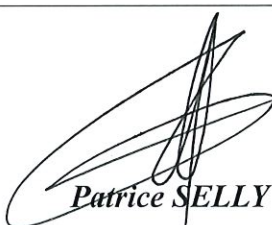
Cette expérimentation, portée par la Caisse des Écoles, constitue une action pilote en réponse aux enjeux d'égalité, de respect et de cohésion sociale à l'école. Elle s'inscrit dans une démarche concertée et progressive, en lien avec les réalités de terrain.

La Commission « Cohésion Sociale » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a pris acte de l'information.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

L'ASSEMBLEE A "PRIS ACTE DE LA PRESENTE DELIBERATION

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 Patrice SELLY	 Patrice BOULEVART

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 09 JUL. 2025
- *Et publication ou notification le :* 09 JUL. 2025
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 09 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL043062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

